

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 mai 2022

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

L'an deux mil vingt-deux, le trois du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Dominique BLANC

Nbre en exercice : 22

Nbre présents : 17

Nbre votants : 20

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

MM. Visconti Régis, Pons Alexandre, Mme Rossas Amandine, adjoints

M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal délégué,

Mmes Budun Sevda, Fournier Céline, Delachat Elodie, De Jesus Catherine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés

Mme Clot Mariana, M. Felix-Fiardet Bastien,

Mme Fol Christine a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine

Mme Golay-Ramel Martine a donné une procuration à Mme Rey Novoa Dolorès

M. Deseure Jean a donné une procuration à Mme Blanc Dominique

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Madame le Maire indique qu'en raison de l'avancement de grade d'un agent, il convient :

- De supprimer un poste dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24h35 à compter du 1^{er} avril 2022.
- De créer un poste dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 24h35 à compter du 1^{er} avril 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps travail
Secrétariat général et SIVOS, ressources humaines, élections, communication	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Directeur du service technique	Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
Responsable adjoint du service technique	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
Entretien de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique	1	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, état civil, administrés, secrétariat technique		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	28 H 00
Entretien des bâtiments, école et Restaurant scolaire	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 30
		Adjoint technique	1	18 H 40
		Adjoint technique	1	17 H 45
		Adjoint technique	1	12 H 20
		Adjoint technique	1	10 H 00
		Adjoint technique	1	29 H 27
		Adjoint technique	1	22 H 00
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	24 H 30
		Adjoint technique	3	06 H 48
Gardien de gymnase et Portage des repas aux personnes et distribution courrier	Adjoints Techniques	Adjoint technique	1	24 H 00

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps travail
Agent des écoles maternelles	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	30 H 55
		Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2	24 H 35
		Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	21 H 25

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bertrand".